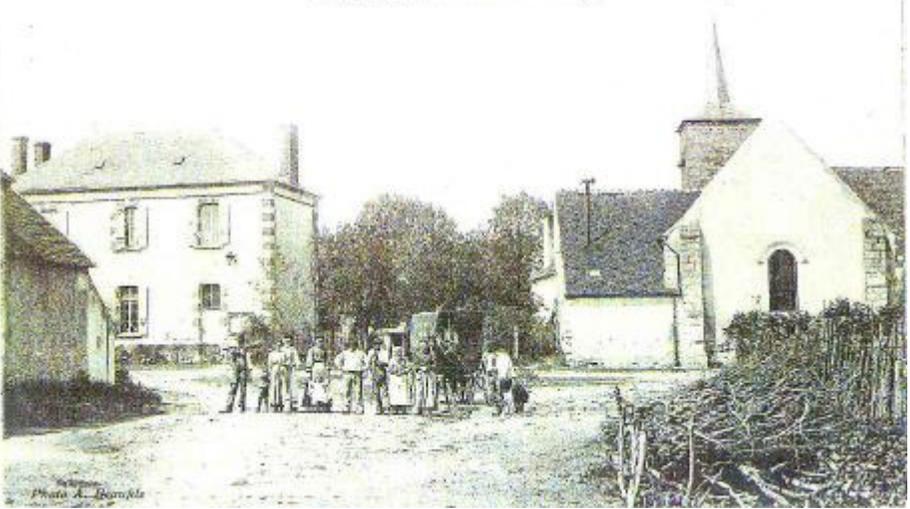


ARGENVIÈRES — Une vue du bourg



LE TRAIT D'UNION
d'Argenvières

Mars 2015

Mot du maire

Bonne année 2015

La nombreuse assistance à la salle des fêtes le 3 janvier, à l'occasion des vœux de la municipalité m'a rempli de plaisir. Aussi, je tiens à remercier sincèrement tous nos concitoyens présents à cette rencontre traditionnelle et excuser ceux qui n'ont pas pu venir (la salle aurait peut être été trop petite ! ..). Je remercie aussi les élus des communes voisines et les représentants des associations et des institutions qui ont répondu à notre invitation.

Je rappelle donc les principaux thèmes qui ont été abordés au cours de cette manifestation :

- Dès l'épisode des élections terminé, la nouvelle équipe s'est mise au travail afin d'assurer la continuité des opérations en cours et de préparer les projets à venir.
- En 2014, la principale réalisation a été la rénovation de la rue Saint Martin avec son nouvel éclairage.
- Un aménagement de jeux pour les enfants a été installé près de la salle des fêtes, nos jeunes pourront en profiter dès les beaux jours.
- Les tables de pique-nique installées en divers endroits, principalement vers les étangs attendent aussi les beaux jours pour être occupées.
- Du matériel nécessaire à l'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs a été acquis.

D'autres projets améliorant le bien vivre dans notre commune sont dans les cartons, dont des travaux de rénovation de la voirie, la reprise de la rénovation du logement contigu à la mairie, le « relookage » de la salle des fêtes, l'aménagement de la halte des randonnées cyclistes, l'installation de défibrillateur, etc...

Ces réalisations seront proposées au prochain budget et seront tributaires des moyens dont nous disposerons (les dotations ne sont toujours pas connues). Le prochain épisode électoral, avec la mise en place de la nouvelle assemblée départementale risquent encore de retarder notre action.



Avec toute l'équipe municipale, je vous renouvelle nos souhaits sincères de bonheurs et de santé pour 2015.

Saint Martin - 9 novembre 2014

La traditionnelle messe de la Saint-Martin a été célébrée le 9 novembre dernier en l'église d'Argenvières par le Père Maréchal.

A la sortie de la messe dominicale, la Municipalité a convié les nombreux paroissiens à un vin d'honneur à la salle du Foyer où les attendaient brioches et galettes arrosées de Sancerre et Jus de fruit.



Cérémonie du 11 novembre 2014

Après s'être rassemblé à l'Ecluse, le défilé, emmené par le porte-drapeau, est allé au cimetière auprès des tombes des soldats où un hommage leur a été rendu par une minute de silence.

La cérémonie s'est poursuivie au Monument aux Morts où Monsieur le Maire, après lecture du message du secrétaire d'état aux Anciens combattants, a énoncé, avec les enfants, les 43 noms des soldats morts pour la France pour la guerre 14/18 ainsi que ceux morts lors de la dernière guerre. Puis a retenti la sonnerie aux Morts, exécutée par les musiciens de l'Orchestre d'Harmonie Charitois.

Deux gerbes ont été déposées, une par les anciens combattants et une pour la municipalité.

Monsieur le Maire, a, ensuite convié les participants à cette cérémonie, à un vin d'honneur servi à la salle du foyer.





Sainte Barbe

Le 22 novembre en l'église de Saint Jacques de Sancergues une messe a été célébrée en l'honneur de « Sainte Barbe Patronne des Sapeurs Pompiers », en présence des maires ou de leur représentant ainsi que nombreuses personnalités du Cher, ainsi que le public des diverses communes.

Après la messe, s'est déroulée une belle et grande cérémonie présidée par le Commandant des Sapeurs Pompiers de Sancergues en présence du Commandant en Chef Monsieur CHEVRE, devant un public venu nombreux, une belle cérémonie de remise de diplômes récompensant les Sapeurs Pompiers ayant obtenu leur diplôme après les stages et les formations suivis au cours de l'année 2014.

Deux habitants de notre commune font déjà partie des effectifs des Sapeurs Pompiers Volontaires.

Notre commune a été mise à l'honneur grâce à l'engagement cette année de Pierre LARDOT, ce qui porte avec Romain BONNY, à deux engagés sur notre commune. Nous les remercions et les encourageons à persévérer.



Que leur exemple puisse entraîner d'autres jeunes gens garçons ou filles dans les unités de sécurité du département du Cher, toujours en quête de volontaires pour grossir les effectifs dans les brigades de sapeurs pompiers.

Sainte Barbe

Pour clore cette cérémonie dans la convivialité un vin d'honneur a été offert par la Municipalité de Saint Martin des Champs.

La brigade de Sancergues est ainsi composée :

- 3 infirmières
- 3 officiers
- 2 sous officiers
- 15 caporaux
- 6 sapeurs femmes et hommes

Les sapeurs pompiers départementaux sont rattachés au Centre de Secours de Sancergues.

Les frais de fonctionnement de l'association et la protection sociale des Sapeurs Pompiers sont assurés par les dons des 11 communes concernées par la Brigade de Sancergues.



Détecteur de fumée (DAAF)

« ce que dit la loi : »



Un détecteur de fumée doit être obligatoirement installé dans tous les locaux d'habitation (résidence principale ou secondaire), avant le 9 mars 2015. En fait la réglementation stipule que l'achat ou le contrat d'achat doit intervenir avant le 9 mars 2015, et que l'installation doit être effectuée avant le 1er janvier 2016.

La loi n'impose l'installation que d'un détecteur de fumée par logement sauf dans les logements à plusieurs niveaux (il faut 1 appareil par étage).

C'est au propriétaire du logement qu'il incombe d'installer le détecteur de fumée, et c'est au locataire de veiller à l'entretien de l'appareil (changement des piles).

Le détecteur doit nécessairement :

- détecter l'incendie dès l'émission des premières fumées
- émettre immédiatement un signal sonore assez puissant pour réveiller une personne endormie.
- comporter la mention CE et la norme NF EN 14604
- être installé dans les couloirs ou paliers desservant les chambres
- être éloigné de la cuisine, de la salle de bain, de la cheminée ou poêle à bois

Une fois l'installation effectuée, une attestation doit être adressée à l'assureur du logement (modèle disponible sur internet)

La loi prévoit que l'occupant du logement puisse négocier avec son assureur une minoration de sa prime d'assurance incendie, s'il installe un détecteur de fumée conforme aux normes.

Il n'y a pas de visite de contrôle ; se méfier de personnes se présentant comme agents publics pour effectuer un contrôle, il s'agirait de faux agents.



● INDISPENSABLE ○ CONSEILLE X DECONSEILLE

Etang des Villedoigts

Ouverture de la pêche : samedi 4 avril 2015 (veille de Pâques)

Fermeture : samedi 03 octobre 2015

Les cartes sont en ventes :

- Chez M. MARTIN José «Café-hôtel-restaurant de la Marine» (à côté de l'écluse) ouvert du lundi au samedi de 7h00 à 20h00
- A la MAIRIE : lundi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30.



TARIFS DES CARTES DE PECHE 2015



Carte journalière : 4 €

Carte annuelle habitant hors commune: 47 €

Carte annuelle habitant commune : 24 €

REGLEMENT

La carte donne droit à 3 lignes.

Le droit de pêche sera gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés.

Il est recommandé aux pêcheurs de faire preuve d'une grande courtoisie, de ne pas souiller le site par des papiers, des bouteilles ou des détritrus de toutes sortes.

SONT INTERDITS : la pêche au lancer, la pêche au vif, la pêche aux grenouilles ainsi que la baignade, l'emploi de bateau et la pêche **au carnassier**.

Pour information, vous pouvez être contrôlé par Le Maire et ses Ad-joints.

Le Conseil Municipal d'Argenvières

Étang du gué au roi

Ouverture de la pêche : vendredi 1er mai 2015

Fermeture : le 31 décembre 2015

Les cartes sont en ventes :

- Chez M. MARTIN José «Café-hôtel-restaurant de la Marine» (à côté de l'écluse) ouvert du lundi au samedi de 7h00 à 20h00
- A la MAIRIE : lundi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30.

↔ **TARIFS DES CARTES DE PECHE 2015** ↔

Carte journalière : 4 €

Carte annuelle habitant hors commune: 47 €

Carte annuelle habitant commune : 24 €

REGLEMENT

Se référer au règlement national de la pêche.

Tout pêcheur doit être en possession de la carte Fédérale et Communale pour pêcher dans cet étang.

La carte communale (journalière ou annuelle) est valable pour les deux étangs de la commune, dans le respect du règlement et des dates d'ouvertures.

Il est recommandé aux pêcheurs de faire preuve d'une grande courtoisie, de ne pas souiller le site par des papiers, des bouteilles ou des débris de toutes sortes.

Pour information, vous pouvez être contrôlé par Le Maire et ses Adjointes.

Bonne journée aux pêcheurs

Le Conseil Municipal d'Argenvières

Noël des enfants

Essoufflement, manque de reconnaissance...faisaient que le Noël des enfants n'était plus organisé.

Les municipalités d'Argenvières et de Saint Léger le Petit ont décidé cette année, de raviver et organiser ce traditionnel rendez-vous autour de l'Arbre de Noël le samedi 20 décembre 2014.

Le Comité des Fêtes et Loisirs et Détente les ont accompagnées par leur participation.

LES CHATS SONT DES PIRATES, spectacle musical de la Compagnie "L'HEURE du THE", s'est déroulé dans la salle du foyer d'Argenvières devant un public d'enfants et parents, tous captivés et réactifs aux histoires et chansons.

Après ce moment de détente, la venue du Père Noël, qui a distribué des friandises, et le partage d'un délicieux goûter ont prolongé l'après-midi dans une ambiance sympathique et conviviale.



Souvenir d'Antan 1915

Les armées se sont terrées sur un front qui s'étend depuis la mer du Nord jusqu'à la frontière Suisse.

Des nouvelles techniques de guerre apparaissent : premier bombardement aérien sur les côtes anglaises par des Zeppelin puis sur Paris, l'emploi de gaz asphyxiants à Ypres

Pendant toute l'année 1915 toutes les tentatives de rompre le front échouent que se soient en Champagne ou en Artois.

Pour la commune d'Argenvières, on retrouve sur le registre des décès les actes de neuf soldats décédés durant cette année 15 :

- BALRAT Ernest le 9 février au lieu-dit Les Bois de la Chalade (Meuse), âgé de 21 ans
- BEDU Paul le 25 octobre au château de Braux Sainte Cohière (Marne), âgé de 37 ans
- BEZET Joseph le 15 décembre à Lihons (Somme), âgé de 43 ans
- CLAUDON Auguste le 18 janvier à l'hôpital militaire de Nevers, âgé de 19 ans
- LINARD Lucien le 18 janvier à l'hôpital militaire de Bar le Duc (Meuse), âgé de 27 ans
- MASSE Elie le 18 février au Poste de secours du Bois Brûlé commune d'Apremont (Meuse) âgé de 32 ans
- RENAULT Alexandre le 27 avril à l'hôpital militaire de Commercy (Meuse), âgé de 22 ans
- TROUZIÉ Léon le 24 mars à Argenvières, âgé de 22 ans
- VIGNOL Emile le 17 janvier à la forêt de Bois Le Prêtre (Meurthe et Moselle) âgé de 23 ans

En listant les noms inscrits sur le Monument aux Morts, certains n'apparaissent pas dans les registres de décès, après recherche on retrouve ces noms sur le site Mémoire des Hommes :

- DORMONT Alexandre décédé le 21 juin à Noeux les Mines (Pas de Calais) âgé de 23 ans
- METAIS Lucien le 16 mars à Vauquois (Meuse) âgé de 22 ans
- MOUROUX Alphonse le 7 juin à l'hôpital militaire de Bourges, âgé de 30 ans



Ainsi en poursuivant ces recherches, il est à noter que pour 1914, la commune a perdu 8 soldats et non 7 comme je l'avais signalé sur le dernier Trait d'Union. Sur le Monument aux Morts est inscrit le nom de BORDEREAU Alexandre qui est décédé le 18 novembre 1914 à Dunkerque (Nord) âgé de 29 ans (ce décès n'étant pas transcrit sur le registre de la commune).

Sur le Monument aux Morts figure 43 noms et sur la plaque commémorative de l'Eglise figure 35 noms.

Comment a-t-on procédé pour l'élaboration de ces listes ?

Elections Départementales

Les élections départementales, autrefois dénommées élections cantonales, auront lieu les dimanches 22 et 29 mars.

Notre commune est rattachée au canton d'AVORD.



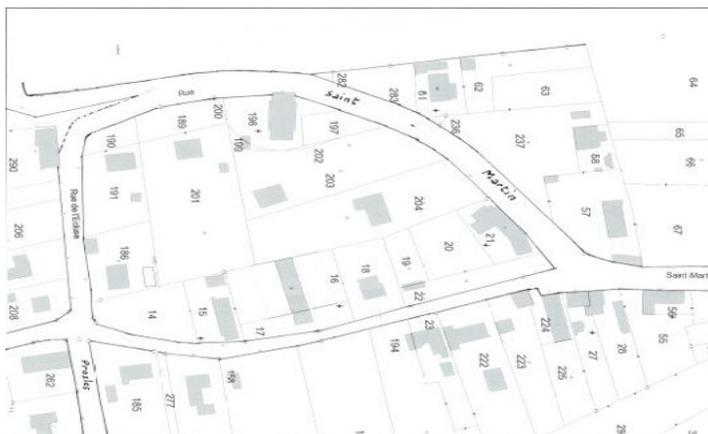
Les 35 communes du canton : Argenvières, Avord, Baugy, Beffes, Bengy sur Craon, La Chapelle Montlinard, Charentonnay, Chassy, Chaumoux-Marcilly, Couy, Crosses, Etrechy, Farges en Septaine, Gargigny, Groises, Gron, Herry, Jussy- Champagne, Jussy le Chaudrier, Laverdines, Lugny Champagne, Marseilles Les Aubigny, Moulins sur Yèvre, Nohant en Gout, Osmoy, Précý, Saint Léger le Petit, Saint Martin des Champs, Saligny le Vif, Sancergues, Savigny en Septaine, Sevry, Villabon, Villequiers, Vornay.

Le bureau de vote est situé à la mairie et sera ouvert de 8H à 18H.

	22 mars	29 mars
8h00 à 11h30	Mr CHAMPROUX M Mr GERMAIN B Mr MARTIN J	Mr CHAMPROUX M Mr GERMAIN B Mr MARTIN J
11h30 à 15h00	Mme BRUNET A Mr FOURMENTRAUX Y Mr MICHAUD F	Mme MENARD F Mr MICHAUD F Mme TRINQUET S
15h00 à 18h00	Mme BROCC Mr MAUPLIN J.C Mr PROST A	Mme BROCC Mr MAUPLIN J.C Mr PROST A

Réunion Publique

Une réunion publique aura lieu le 25 mars 2015 à 18h30 salle du foyer, concernant l'aménagement de la circulation de la Rue des 2 églises.



Attention Vol

Plusieurs vols ont eu lieu récemment sur la commune, la vigilance solidaire s'impose à nous et notre voisinage.

Agenda

21 mars : Tour de la Communauté de Communes « Berry-Loire-Vauvise » - Souvenir Albert Bourlon (passage à Argenvières rue St Martin et rue du Plessis vers 15h45)

5 avril : Chasse aux œufs

26 avril : Journée des déportés

8 mai : Cérémonie de la victoire du 08 mai 1945

21 juin : Course cycliste et brocante Argenvières / St léger

A vos marches...

La prochaine marche aura lieu le 11 avril 2015



Mairie

Horaires d'ouverture :

Le Lundi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Du Mardi au Jeudi : de 13h30 à 17h30

Le Vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Contacts :

Téléphone : 02 48 76 51 23

Télécopie : 02 48 76 50 04

Courriel : mairie.argenvieres@wanadoo.fr

Permanences des élus :

Lundi 17h - 18h : M. Mauplin

Mercredi 17h - 18h : Mme Ménard

Jeudi 17h - 18h : M. Prost

Vendredi 17h - 18h : Mme Trinquet

Déchetterie - La Charité sur Loire

Horaires d'hiver jusqu'au 30 avril

Mardi et vendredi : 8h00 à 12 h00

Mercredi : 14h 00 à 17h00

Jeudi et samedi : 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Horaires d'été à partir du 1er mai

Mardi et vendredi : 9h00 à 12 h00

Mercredi : 14h 00 à 18h00

Jeudi et samedi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Etat civil

Naissance :

SAULU Noah – 23 février 2015

Mariage :

Néant

Nouveaux arrivants :

Madame BAUMANN Laurence

Monsieur FAUTERRE Antoine et Mademoiselle GUYOT Justine

Monsieur et Madame MILLEREUX Vincent

Monsieur MORALES François

Monsieur RIBIERE Johan